M. Poincaré déclare, au milieu du plus grand silence, que M. Jaurès a parfaitement posé la question, en indiquant les formes entre lesquelles il fallait choisir. Quand le ministre disait qu'il n'était pas intransigeant, il était applaudi par les intransigeants de l'extrême-gauche. (Rires au centre, bruit à l'extrême gauche.)

Il savait bien que, lorsqu'on parlait de concessions, celles-ci n'étaient pas sérieuses. (Vifs applaudissements et rires aux centre et à droite.)

La taxation et la déclaration sont les traits constitutifs du projet du gouvernement. Ces traits sont suffisants pour que nous repoussions le projet. (Vives acclamations au centre et à droite).

DISCOURS DE M. BOURGEOIS

Président du Conseil

M. Bourgeois, président du conseil. — Je demande à la Chambre de repousser la résolution de M. Guillemet qui n'est autre chose que la résolution de la commission du budget. C'est un refus de discuter, un projet complet, c'est la question préalable. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

A notre projet, on n'oppose aucun autre projet; on évite ainsi de se prononcer sur le principe, sur ce qui constitue la réforme; on évite ainsi toute critique, et on a, par dessus le marché, l'avantage hypothétique de renverser un ministère. (Bruyants applaudissements à l'extrême gauche).

Cette procédure, si elle était adoptée, aboutirait à une déclaration d'impuissance de la Chambre elle-même; le lendemain d'un pareil vote, il ne se dégagerait, dans la Chambre, aucune affirmation de nature à permettre la formation d'une majorité, pour un cabinet nouveau. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

On veut faire l'impôt sur le revenu par les cédules; mais on sait bien, qu'au fond de la question des cédules, il y a la question de l'impôt sur la rente, qui arrête tous les ministres des finances. (Nouveaux applaudissements.)

Un ministre des finances ne peut monter à cette tribune, et proposer un impôt sur la rente. Pourquoi? dit-on, mais à cause du jugement qu'en *porterait l'histoire : ce* serait considéré comme une banqueroute, dont le souvenir pèserait pendant des siècles sur la République. C'est M. Léon Say qui a tenu ce langage.

Toutes les fois qu'on a essayé d'établir l'impôt sur les revenus, on s'est arrêté devant la rente française, et c'est le plus fort des arguments qui m'a arrêté moi-même, à moins que quelqu'un ne vienne dire que l'impôt sur les revenus peut être établi en y comprenant la rente : il faut, ou abandonner la réforme de l'impôt, ou établir l'impôt général sur le revenu. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Le projet du gouvernement ne constitue pas un bloc intangible; mais le gouvernement ne transige pas sur les principes, et demande à la Chambre de se prononcer sur ces principes.

Les applaudissements sont toujours nourris sur les bancs radicaux et socialistes; à gauche, au centre et à droite, on demeure attentivement le chiffre de ceux qui applaudissent; au centre, on paraît en compter la victoire.

M. Bourgeois. — On a dit que la réforme proposée, frapperait tout le monde et qu'elle n'obligerait personne La vérité est que onze départements se trouvent surchargés, et que soixante-quinze seront déchargés. Partout les populations agricoles seront dégrevées; mais cet impôt dit-on, est personnel, et ce mot personnel apparaît quelques-uns comme un retour en arrière. On oublie qu'autrefois, les impôts étaient personnels, à raison de la personne, tandis que l'impôt nouveau sera un impôt réel dans le sens véritable du mot, car il visera non la personne du contribuable, mais le bien que ce contribuable possède (Exclamations au centre).

Si la Chambre admet les principes, les voies et moyens d'application devront être étudiées par la commission du budget, et le gouvernement, partout où on lui montrera qu'il y a quelque chose d'inquisitorial, s'efforcera d'y porter remède. (Ah! ah! au centre.)

Si, au moment de la déclaration des Droits de l'homme, on été venu opposer des difficultés pratiques, à chaque article, jamais la déclaration n'aurait vu le jour. Il a fallu du temps pour appliquer les principes.

Le gouvernement consentira à attendre, plusieurs mois, l'application des principes fiscaux qu'il veut faire adopter; le gouvernement examinera les questions de détail avec la commission; mais il n'abandonnera pas les principes : il demandera qu'ils soient expressément maintenus dans la formule — il ne sait pas encore laquelle — qu'il acceptera. En tout cas, il n'en acceptera aucune qui ne consacre ces principes. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche).

LA QUESTION DE CONFIANCE

M. Bourgeois. — Si la Chambre ne répond pas nettement, si la formule qu'elle vote ne donne pas à la commission le mandat précis de rechercher les applications qui en découlent, le gouvernement n'aura qu'une chose à faire, c'est de laisser à d'autres, la responsabilité du pouvoir. (Vifs applaudissements sur les bancs radicaux et socialistes.)

Réplique de M. Poincaré

M. Poincaré remonte à la tribune.

Cris à l'extrême gauche : Mais, c'est le tour de parole de M. Millerand.

M. Poincaré. — Je ne vois aucun inconvénient à laisser le dernier mot dans la discussion, à un orateur socialiste de gouvernement. (Applaudissements frénétiques à droite et au centre. L'extrême gauche apostrophe violemment M. Poincaré.)

Celui qui voudra m'apprendre mon devoir, fera bien de me l'indiquer. (Applaudissements au centre.)

Je tiens à répondre au catéchisme fiscal du président du conseil, M. le Président du conseil a commencé par nous dire : Ou vous ferez ce que nous apportons, ou vous ne ferez rien. Il a expliqué par quelle évolution il était arrivé à l'impôt sur le revenu. Ce qui différencie le système d'impôt sur les revenus distincts, c'est qu'on peut se poser séparément, chacune des questions, et frapper, par exemple, la rente ou ne pas la frapper; mais, si vous demandez aux citoyens, quel est l'ensemble de leurs revenus, il faut bien qu'ils déclarent leurs rentes; donc vous frapper vous aussi la rente. (Vifs applaudissements à droite et au centre).

Le sort de la réforme de l'impôt sur le revenu, ne dépend pas de la solution qu'on donnera à cette question partielle. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

La question de l'impôt sur la rente est une question de fait; on a invoqué les principes et les formules; il s'agit de savoir quelles sont les idées qu'on abrite derrière les mots. Le premier principe est qu'il conviendrait de supprimer l'impôt des portes et des fenêtres, et la cote personnelle mobilière; je n'en veux pour preuve qu'un ouvrage excellent de mon ami M. Doumer, nommé à une place qui n'était pas encore vacante.

M. Doumer se lève au milieu du fracas des applaudissements qui saluent la phrase de M. Poincaré.

L'extrême gauche vocifère et bat les pupitres; l'agitation est extraordinaire.

M. Poincaré. — Au sujet de l'impôt global sur le revenu, on a parlé de la proportionnalité; personne n'a demandé que l'impôt ne fût pas proportionnel. Ce n'est pas encore sur ce point qu'on va batailler, c'est sur la déclaration et la taxation; cela, nous ne le voulons pas, parce qu'il fait, de votre projet, un projet d'aventure. (Applaudissements à droite et au centre.)

Mes amis et moi, n'acceptons pas la déclaration et la taxation. Le projet, au lieu d'être un projet de réforme, est gros d'illusions, d'aventures et de déceptions. (Applaudissements répétés au centre et à droite.)

Discours de M. Millerand

M. Millerand. — Je demande à M. Poincaré, de regarder derrière lui, et de voir quels sont ses alliés; il a, avec lui, tous les adversaires du projet réformateur, que lui-même avait présenté autrefois. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Ce qu'il importe, c'est de savoir, quelle est la portée de la proposition Guillemet, qui est actuellement en discussion. Cette proposition ne résoud point la question fiscale. Tout le monde a condamné le système fiscal actuel; peut-on le consolider par un vote? Il appartient à la Chambre de marquer une orientation *politique*.

Tous ses amis, et lui, voteront le projet du gouvernement.

M. André Lebon *demande la parole, mais il doit y* renoncer devant le bruit et les cris nombreux de : Clôture! Clôture!

La clôture est prononcée.

Vote sur la résolution Guillemet

M. le Président. — Je vais mettre aux voix la résolution de MM. Guillemet et Bozérian.

M. Cochery, président de la commission du budget. — La commission demande à la Chambre de voter cette résolution.

M. Bourgeois. — Le gouvernement la repousse, et, si elle était adoptée, il considérerait ce vote, comme un acte de défiance. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Le scrutin est ouvert

Pendant le scrutin, l'agitation est indescriptible.

M. le Président. — Le scrutin donne lieu à un pointage. Les ministres sont radieux; l'extrême-gauche applaudit à tout rompre, et crie : « Vive la République! »

Rejet de la résolution Guillemet

Le pointage terminé, le président fait connaître les résultats du scrutin :

Votants	560
Majorité absolue	281
Pour	272
Contre	288

Le projet de résolution n'est pas adopté.

Toute l'extrême gauche, tournée vers les ministres, les acclame pendant quelques minutes.

L'ORDRE DU JOUR DE M. DRON

M. Dron, ministre des finances. — Après le vote significatif, qu'elle vient d'émettre, je demande à la Chambre d'adopter l'ordre du jour de M. Dron.

MM. Lhopiteau et Samary déclarent se rallier à cet ordre du jour qui est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, et résolue à substituer à la contribution personnelle mobilière et à l'impôt des portes et fenêtres un impôt général sur le revenu, avec dégrèvement gradué des revenus inférieurs à un certain chiffre, laisse à la commission du budget, d'accord avec le gouvernement, le soin d'en rechercher l'application, et passe à l'ordre du jour. »

M. le Président. — MM. Méline, Krantz et plusieurs de leurs collègues, demandent d'ajouter après les mots : « impôt sur le revenu », les mots suivants : « Ne comportant ni déclaration globale, ni taxation. »

Je vais mettre aux voix la première partie :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, et résolue à substituer à la contribution personnelle mobilière et à l'impôt des portes et fenêtres, un impôt général sur le revenu ».

M. Doumer, fait une question de confiance du vote de cette première partie de l'ordre du jour de M. Dron. (Hou! hou! et applaudissements ironiques au centre).

M. Cochery. — La commission n'a pas à intervenir, dans cette première partie; elle interviendra plus tard sur la motion de M. Méline. Je m'étonne qu'on vienne chercher de nouveau, une équivoque. (Protestations à l'extrême gauche.)

La commission du budget travaillera...

On crie à l'extrême gauche, sur l'air des *Lampions* : « Démission, démission! »

M. Cochery (très nerveux). — J'entends cette interruption : Il n'y a plus de commission du budget! Qu'on vienne donc apporter cette motion à la tribune! (Applaudissements répétés au centre, pendant que l'extrême gauche redouble de violence dans ses vociférations.)

C'est le désordre le plus complet.

M. Cochery. — La commission du budget demandera à la Chambre de se prononcer sur les mots : « Sans déclaration, sans taxation ». (Nouveaux applaudissements au centre et à droite.

VOTE DE LA PREMIÈRE PARTIE

de l'ordre du jour Dron

La première partie de l'ordre du jour Dron est mise aux voix; le scrutin donne lieu à un pointage.

L'animation est très grande.

Voici les résultats du scrutin :

Votants	546
Majorité absolue	274
Pour	297
Contre	249

La première partie de l'ordre du jour Dron est donc adoptée.

M. le Président. — Je rappelle que M. Méline a demandé l'adjonction, après la première partie, des mots : « sans déclaration globale, ni taxation sans base légale. »

M. Doumer. — La Chambre vient de témoigner nettement sa confiance au gouvernement, et d'adopter les principaux points du projet de loi qu'il avait présenté. Il considère qu'il n'est pas en ce moment engagé sur une question de choix des moyens. Mieux vaudrait, pour la Chambre, ne pas se lier les mains à l'avance... (Applaudissements ironiques à droite et au centre; cris à l'extrême gauche : « Ils sont battus et contents. »)

M. Doumer. — ...Sur les moyens des principes qu'elle a adoptés sur la demande du gouvernement. (Applaudissements ironiques au centre. Bruit prolongé).

M. Doumer (très tranchant). — Ceux qui étaient tout à l'heure dans la minorité, semblent dire que c'est le gouvernement qui recule. Je vous ai dit hier, et je l'avais déclaré à la commission du budget, qu'il n'a jamais été dans notre pensée, d'établir une taxation sans base légale. Il vaudrait mieux accepter l'amendement Dron sans texte additionnel.

M. Poincaré.—Réserver la question de la déclaration et de la taxation, c'est réserver toute la question.

La commission est prête à aborder la discussion immédiate du projet; mais, il faut lui indiquer ce qu'on veut, et ce qu'on ne veut pas.

M. Poincaré insiste en terminant sur le vote de l'adjonction Méline.

M. Dron. — Je n'entends pas préjuger les décisions de la commission, que j'invite, dans mon ordre du jour, à faire des recherches; en conséquence, je m'abstiendrai, dans le vote sur l'amendement de M. Méline.

M. Bourgeois, président du Conseil. — La Chambre a voté, sur la demande du gouvernement, deux des principes indiqués par lui, et lui a manifesté sa confiance.

Le gouvernement ne peut plus demander à la Chambre d'incorporer dans son vote, une affirmation en faveur de la déclaration globale, que ses adversaires ne peuvent lui demander d'affirmer, dans ce vote, le rejet de cette déclaration.

Le gouvernement ne dit pas que la déclaration et la taxation doivent être maintenues dans le projet sans *modifications*.

Je prie la Chambre de réserver cette question et de dire simplement par son vote, en repoussant cette formule trop absolue, qu'elle ne se considère pas comme insuffisamment informée sur ce point.

M. Méline. — Vous avez équivoqué constamment. La formule que la Chambre a voté, est insuffisante pour indiquer ce qu'elle veut : Impôt sur le revenu ne signifie rien (Vociférations à l'extrême-gauche). Cela ne précise rien.

L'extrême-gauche empêche l'orateur de parler. Le tumulte est à son comble.

M. Méline. — Il faut dire sur quels revenus porte l'impôt. Il faut compléter le vote en se prononçant pour la déclaration, sans laquelle la loi tomberait. (Nouvelles vociférations.)

Je mets au défi certains de ceux qui m'interrompent de voter sur la déclaration. (Applaudissements prolongés au centre et à droite.

LES TERRE-NEUVE DU CABINET

M. le Président. — J'ai reçu deux sous-amendements; l'un de M. Pourquery de Boisserin ainsi conçu :

« Réservant à la commission du budget l'examen de la déclaration globale, et ses bases de la taxation; et le second de M. Maurice Faure, ainsi conçu : « Réservant l'examen des procédés de taxation et de déclaration. »

M. Bourgeois. — L'amendement de MM. Pourquery de Boisserin et Maurice Faure, représente l'opinion du gouvernement. Le cabinet appuie cet amendement et pour qu'on ne puisse pas dire qu'il se dérobe à aucun péril parlementaire, il déclare qu'il attache la question de confiance, au vote de cet amendement.

M. Cochery. — La loyauté exige qu'on vote sur l'amendement Méline. Si le gouvernement ne répondait pas à l'appel de la commission qui veut être éclairée, on serait en droit de dire que le gouvernement sait qu'il y a, dans cette chambre, une majorité contre la déclaration.

VOTE DE LA PRIORITÉ

pour l'amendement Pourquery de Boisserin

Le président met aux voix la priorité en faveur de l'amendement Pourquery de Boisserin, qui est un sous amendement à l'amendement Méline. Le scrutin donne lieu à un pointage.

La priorité est accordée au sous-amendement Pourquery de Boisserin par 284 voix contre 277.

M. le Président. — Je vais consulter la Chambre sur l'amendement Pourquery de Boisserin ainsi conçu : « Réservant l'examen de la déclaration globale et de la taxation. »

M. Bourgeois. — Je répète que le gouvernement attache la question de confiance au vote de l'amendement Pourquery de Boisserin.

M. Poincaré. — Le gouvernement vient de poser la question de confiance, pour empêcher la Chambre de ne pas résoudre la question qui lui est soumise. (Applaudissements frénétiques au centre.) Ses amis et lui n'entendent pas réserver cette question; ils condamnent la déclaration et s'étonnent que ceux qui ont toujours demandé la déclaration, consentent maintenant à un sursis qui n'est qu'une dernière équivoque. (Applaudissements prolongés au centre.)

M. le Président met aux voix l'amendement Pourquery de Boisserin.

INCIDENT

Pendant le vote, l'animation est aussi grande que pendant le scrutin précédent. Tout à coup, on entend des vociférations forcenées : c'est M. Faberot et quelques socialistes qui entourent M. Turrel et protestent violemment; M. Turrel voulait faire voter un de ses amis absent contre le cabinet, et demandait à M. de Casabianca, qui possédait la boîte de ce dernier, de lui remettre un bulletin. M. de Casabianca s'y opposant, une vive altercation s'est produite. Quelques radicaux-socialistes ont violemment repoussé M. Turrel. Toute la Chambre debout, regardait ce spectacle; l'agitation était inexprimable.

Vote de l'adjonction Pourquery de Boisserin

Le scrutin a encore donné lieu à un pointage; en voici les résultats :

Nombre de votants	561
Majorité absolue	281
Pour	285
Contre	276

L'amendement est adopté. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche.)

VOTE DE LA DEUXIÈME PARTIE

De l'ordre du jour Dron

La dernière partie de l'ordre du jour Dron, ainsi conçue :

« ... Avec dégrèvement gradué des revenus supérieurs à un certain chiffre, laisse à la commission du budget, d'accord avec le gouvernement, d'en rechercher l'application, et passe à l'ordre du jour », est adoptée à mains levées.

Adoption de l'ensemble de l'ordre du jour

On vote également sur l'ensemble de l'ordre du jour avec l'adjonction introduite par MM. Pourquery de Boisserin et Maurice Faure dont voici le texte.

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, est résolue à substituer à la contribution personnelle mobilière et à l'impôt des portes et des fenêtres, un impôt général sur le revenu, réservant l'examen de la déclaration globale et de la taxation, avec dégrèvement gradué, des revenus inférieurs à un certain chiffre. Laisse à la commission du budget, d'accord avec le gouvernement, etc. »

Après pointage, l'ensemble de cet ordre du jour est adopté par 287 voix contre 270.

TUMULTE

Immédiatement, toute l'extrême gauche socialiste applaudit longuement, et vocifère pendant plusieurs minutes; elle crie sur l'air des *Lampions* : « Démission! démission! » à l'adresse de la commission du budget. Le brouhaha est assourdissant.

Rejet de l'ajournement de la Chambre

De nombreux radicaux et socialistes demandent l'ajournement de la Chambre au 19 mai. La date du 19 mai mise aux voix est repoussée par 304 voix contre 261. Le centre applaudit à la proclamation de ce résultat.

M. de Lasteyrie. — Il y a une question sur laquelle il faut prendre, à bref délai, une décision. Le gouvernement a demandé des crédits pour Madagascar; il faut régler cette question.

Fixation de la prochaine séance à lundi

La Chambre fixe, à mains levées, sa prochaine séance à lundi. La séance est levée, au milieu d'une vive agitation, à dix heures et demie.

La victoire du Ministère. — L'attitude des modérés

Paris, 26 mars. — De mémoire de vieux routier parlementaire, on n'avait jamais vu séance aussi longue, et rarement de séance aussi inconvenante.

Quant à l'issue de la journée, elle est due, tant à une reculade partielle du gouvernement, qu'au changement d'attitude d'un certain nombre de modérés et à la décision de certains députés du Nord, dont la déclaration, lue par M. Dron, a lourdement pesé sur la discussion.

Les chefs des opportunistes ont combattu avec un courage et une ténacité dignes d'un meilleur sort; mais, si le cabinet a triomphé, parfois grâce aux seules voix de ses membres députés, il n'en est pas moins grièvement atteint.

Outre que ce triomphe, il ne l'a obtenu qu'en provoquant obstinément l'équivoque, en cédant sur la déclaration et la taxation, ces deux bases sans lesquelles il n'est *pas d'impôt sur le revenu possible*, il a poussé à son comble l'irritation des modérés; il a coupé, en deux fractions, le vieux parti républicain, et il s'est remis, pieds et poings liés, aux mains des socialistes.

Leur défaite d'aujourd'hui, si complète qu'elle puisse paraître, n'a pas découragé, loin de là, les modérés : ils sont décidés, plus que jamais, à saisir toutes les occasions pour marcher à fond contre le cabinet.

C'est eux qui ont fait reculer l'ajournement au 19 mai, et ont fixé, à lundi, la prochaine séance.

Il est possible qu'ils n'attendent pas plus longtemps pour donner un nouvel assaut au Cabinet. Les affaires d'Egypte, l'affront qui nous est fait par la décision des commissaires de la Dette Egyptienne, leur fourniraient, peut-être, le prétexte cherché.

— Ne me faites pas parler disait M. Lebon dans les couloirs, à un journaliste radical, qui cherchait à lui tirer, comme on dit vulgairement les vers du nez. Il n'y a qu'une chose que je puisse vous dire : c'est que la Roche Tarpéienne est toujours du côté du Capitole.

Evidemment, l'approche des élections municipales tracasse les opportunistes, et ce ne sera pas de leur faute, si le Cabinet réussit à les faire. C'est d'ailleurs en raison de ces élections que les socialistes, malgré leurs déclarations, qu'ils ne voyaient dans le projet Doumer qu'un minimum, l'ont accepté avec une si belle ardeur, même quand le Cabinet eût tédé sur le point de la déclaration.

— « Une chose, nous dit à l'instant un député, manque au bonheur des ministériels : c'est que la Commission, malgré son échec relatif, n'a pas cru devoir se retirer. Il faut qu'ils en fassent leur deuil; la Commission restera, et elle faîtera encore quelques croupières à MM. Bourgeois et Doumer. Après tout, ils n'ont que 20 voix de majorité. »

Nous devons à la vérité d'ajouter que les radicaux espèrent bien arriver à forcer la commission à démissionner. On dit : Ils chercheront à la mettre en demeure de rapporter au plus vite le projet d'impôt.

A cet égard encore, la journée de lundi peut offrir un vif intérêt.

On a beaucoup remarqué le nombre des sénateurs qui ont assisté à la séance d'aujourd'hui, et qui ont suivi les débats avec grande attention.

— Constans va passer une bien mauvaise nuit, disait un rédacteur de l'*Intransigeant*, à un député opportuniste. Constans est *trop fin pour être inquiet*, répondit le député : il a ses raisons pour attendre le Cabinet au coin du Luxembourg.

La population parisienne s'est vivement intéressée aussi aux débats qui viennent de prendre fin. Ce soir, certains journaux ont fait des éditions spéciales, et elles ont été enlevées en un clin d'œil sur le boulevard.

Le Président de la République s'était fait renseigner d'heure en heure.

A l'issue de la séance, MM. Bourgeois et Doumer sont allés lui faire connaître le résultat final. Ajoutons, à ce propos, que l'irritation des modérés contre M. F. Faure ne fait que croître et embellir. Leur défaite d'aujourd'hui leur a ravivé la plaie.

— C'est lui, disaient un peu partout aujourd'hui les opportunistes, qui nous a livrés aux socialistes.

LES VOTES DE JEUDI

ET LA PRESSE

Voici l'opinion des journaux du matin sur les votes d'hier.

Du *Figaro* :

Le ministère a triomphé sur des choses vagues : après avoir présenté à l'approbation de la Chambre un projet détaillé, il a demandé qu'on se prononçât simplement sur l'ombre d'un principe. C'est le modèle des capitulations honteuses, c'est le comble de l'humilité. »

De M. Albert Le Roy dans l'*Evènement* :

« La majorité est mince, mais le passage était étroit et le cap des tempêtes difficile à doubler. Cinglons, puisqu'on nous y envoie, ne fût-ce que par curiosité, vers la terre inconnue.

» Nous avons cependant cru saisir dans ces ombres flottantes de l'impôt général sur le revenu. Mais, pour qu'il ait quelque chance de vivre, il faudra que le projet nouveau ne garde rien au monde de l'élucubration hasardeuse de M. Doumer. Le système « global » est enterré. »

De M. Lucien-Victor Meunier, dans le *XIXe Siècle* :

« Les scrutins d'hier nous ont appris tout ce qu'ils pouvaient nous apprendre; que le cabinet radical ne saurait compter à la Chambre actuelle sur une majorité solide, fidèle.

» Au premier jour, ou le prétend, cette majorité peut se casser en morceaux. Soit.

» Alors — comme nous le ferions aujourd'hui si neuf voix avaient été déplacées hier — nous mènerons campagne en faveur de la dissolution. »

De M. Klotz, dans le *Voltaire* :

« Nos prévisions se trouvent donc entièrement confirmées; nous avions prétendu que la nomination de la commission du budget n'était pas conforme aux sentiments de la majorité de la Chambre.

« Le bulletin secret avait alors permis aux adversaires du gouvernement de remporter un succès provisoire; en séance publique, les vraies opinions de chacun devaient se manifester. Les républicains de principe n'ont pas failli à leur devoir. »

Du *Petit Parisien* :

« Pourquoi le cabinet Bourgeois a-t-il eu des majorités faibles, il est vrai, mais qui montrent cependant que, dans une assemblée coupée en deux, ses adversaires sont encore moins forts que lui?

» Parce que beaucoup de députés ont hésité à prendre, vis-à-vis de leurs électeurs, l'aspect d'une opposition formelle aux réformes démocratiques. Ils ont accepté un principe dont l'exécution leur paraissait remise à de lointaines échéances.

De M. Charles Bos dans le *Rappel* :

« A partir d'aujourd'hui, il n'y a plus que deux partis en France : le parti démocratique, qui va depuis les progressistes jusqu'aux socialistes, et le parti conservateur, qui comprend les opportunistes, les ralliés et les réactionnaires. »

De M. Ernest Vauquelin dans le *Petit Journal* :

« Ce qui explique l'acharnement de tous ces assauts livrés au ministère radical, c'est que ses amis voulaient absolument, et que ses adversaires ne voulaient pas qu'il présidât aux élections municipales qui doivent avoir lieu comme on sait au mois de mai prochain. »

De l'*Estafette* :

« Le ministère obtient neuf voix de majorité!

» Ces neuf voix de majorité, ce sont les voix des ministres eux-mêmes!

» Donc le ministère est en minorité.

» Le ministère est virtuellement, moralement battu. S'il conserve le pouvoir après une pareille journée, c'est qu'il n'est vraiment pas lâche! »

De M. Sigismond Lacroix dans le *Radical* :

« La discussion a été longue, confuse, passionnée, bruyante; finalement, le gouvernement a obtenu la majorité, une faible majorité qui, sur un vote décisif, s'est abaissée à neuf voix, et qui, dans le vote final, n'a pas dépassé seize voix. C'est assez pour vivre, ce n'est pas assez pour agir. »

De M. Fernand Xau dans le *Journal* :

« Il me semble insidieux d'opposer sur la majorité, si infime qu'elle est illusoire, groupée, par le ministère Bourgeois. En fait de majorité, il a fait reculer le régime décimal. Il accepte des monnaies divisionnaires qui n'ont plus cours. »

De M. Gérault-Richard dans la *Petite République* :

» Encore une victoire socialiste!

» Eh! oui, puisque le principal argument des réactionnaires, le seul qui n'ait suscité entre eux aucune contradiction, celui que nous entendions revenir dans leurs discours avec la régularité rythmique d'un *leit-motiv*, consistait à faire du vote ou du rejet de l'impôt sur le revenu une manifestation pour ou contre le socialisme. »

De M. Emile Cornudet dans la *Lanterne* :

« Malgré les nombreuses embuscades tendues au gouvernement par la commission du budget, le ministère a fini par remporter une victoire décisive. »

De M. Paul de Léonardis dans l'*Autorité* :

« Le ministère a failli sauter dans la séance d'hier, qui ne s'est clôturée qu'à dix heures du soir, mais il ne s'est tiré d'affaire qu'à force d'audace d'abord et ensuite qu'à force de platitude. Il garde ses portefeuilles, mais il sort de ces débats si décousus ce qu'il n'a fait que reculer pour mieux sauter. »

De l'*Intransigeant* :

« En résumé, la Chambre a bien mérité du pays; elle a fait son devoir, et nous avons confiance dans l'avenir.

» En attendant « le ministère tout fait » le cabinet Poincaré-Barthou est échec et mat.

» Ahs! alas! poor Yorik. »

SÉNAT

Séance du jeudi 26 mars

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à trois heures un quart.

M. Monis donne lecture d'un rapport sur le projet portant ouverture et annulation de crédits supplémentaires.

Les articles et l'ensemble de ce projet sont adoptés à l'unanimité de 212 votants.

Les amidons et glucoses

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative au régime des amidons et des glucoses.

L'urgence est déclarée.

L'article 1er est adopté.

M. Poirrier demande le rejet de l'article 2, qui établit à l'entrée en glucoserie un droit de 4 francs par 100 kilogrammes d'amidine verte et exempte les amidines fabriquées avec des blés, des seigles, des orges et des riz.

Cette disposition, dit-il, inaugure un système dangereux qui consiste à établir un droit inférieur sur une industrie française au profit d'une autre industrie également française, on veut protéger la *fécule de pomme de* terre contre la concurrence de l'amidine tirée du maïs étranger, et l'on prétend ainsi protéger l'agriculture. C'est une *illusion*; la fécule ne peut pas remplacer l'amidine de maïs, car celle-ci est indispensable dans certains cas. En outre, si le droit était voté, c'est l'amidine de riz qui se substituerait à l'amidine de maïs.

Mais admettons que le résultat désiré soit obtenu. Ce serait 180.000 quintaux de fécules qui trouveront un débouché; cela comprend 800.000 quintaux de pommes de terre, mettons 1.200.000 quintaux si l'on veut. Or, la production totale des pommes de terre en France, en 1894, a été de 443 millions de quintaux; elle avait été de 435 millions de quintaux en 1893.

On voit donc quel faible avantage la loi apporterait à l'agriculture. Je demande donc au Sénat de repousser cet article comme dangereux et inutile. (Très bien sur un certain nombre de bancs.)

M. Dauphin, rapporteur, répond qu'il est déjà arrivé dans l'élaboration des droits de douane et de taxes intérieurs de favoriser une industrie française au détriment d'une autre. Il n'y a point de principe absolu en cette matière. On doit avant tout chercher l'intérêt du pays.

Dans le cas actuel, la situation est bien simple. Le tarif général a établi sur les glucoses étrangères un droit qui est à peu près prohibitif.

On voulait aussi favoriser à la fois la glucoserie et la culture de la pomme de terre; mais la glucoserie et l'amidonnerie ont trouvé une fissure, elles ont fait entrer du maïs pour le *transformer en amidine* et de cette façon, elles n'ont plus payé que 6 fr. de droit de douane au lieu de 42 fr. De cette façon, l'amidine de maïs est employée pour la production du tiers environ de toute la glucose fabriquée.

L'article 2 ne porte préjudice ni à la glucoserie ni à l'amidonnerie; il arrêtera seulement l'importation du maïs étranger.

Pourquoi, a-t-on dit, n'augmente-t-on pas le droit sur le maïs? C'est qu'il en entre une quantité sortable dans l'alimentation des bestiaux et qu'en augmentant le droit, on aurait porté préjudice à l'agriculture.

C'est pour cela qu'on a eu recours au droit d'accise...

M. Peytral. — ... qui frappe aussi le maïs français.

M. le rapporteur. — Le maïs français, d'après des statistiques, se vend 14 fr. 50 à 15 fr. 10 le quintal, prix bien supérieur à celui des maïs étrangers. En outre, il est trop sec pour servir à l'amidonnerie et à la glucoserie. Il n'est donc pas intéressé dans la question.

M. Poirrier a dit que la culture de la pomme de terre ne gagnerait rien à la loi, il a parlé de 6.000 hectares: M. le ministre a parlé de 8,000.

M. Viger, ministre de l'Agriculture. — Il faut ajouter que la concurrence de l'amidine de maïs en abaissant le prix, décourage le cultivateur de pommes de terre.

L'article 2 est adopté, ainsi que les articles 3 et 4.

L'ensemble du projet est adopté par 194 voix contre 27 sur 221 votants.

Les Chambres de Commerce

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relative aux Chambres de commerce.

Les deux premiers articles sont adoptés.

M. Sébline sur l'article 3, demande que le nombre des membres des Chambres de commerce ne puisse être inférieur à 9 au lieu de 12, comme le propose la commission.

M. de Marcère. — La commission accepte la proposition de M. Sébline.

L'article 3 ainsi modifié, est adopté.

Les articles 4 à 31 sont adoptés ainsi que l'ensemble de la loi.

Le Sénat prend ensuite en considération la proposition de M. Lavertujon sur la constitution des compagnies privilégiées de colonisation.

M. Barbey demande que la nomination de la commission des finances ait lieu demain (Mouvements divers). Voix diverses : A lundi. La date de lundi n'est pas adoptée. M. Morellet propose d'ajourner la nomination de la commission à la rentrée après les vacances. La proposition est adoptée (Mouvements divers).

La prochaine séance est fixée à demain. La séance est levée à 6 heures.

Prêtres & Martyrs

J'ai parlé souvent, déjà, des massacres d'Arménie, des pauvres populations violentées et décimées; des vierges enlevées, des femmes outragées, des mères éventrées — toute l'horreur et la barbarie du massacre!

J'ai dit aussi la résistance à l'Islam; la lutte héroïque des consciences contre la force, de la foi contre la peur; et comment tant de faibles préféraient que s'abattit le glaive que de cracher sur la croix.

Mais il est un martyrologe édifiant à établir : c'est celui des prêtres, des moines, des bergers d'âmes menant leurs ouailles à la mort... seulement, s'y offrant les premiers, par l'exemple de la constance l'emportant sur l'instinct de conservation.

Tandis qu'en tous endroits, les églises étaient pillées, souillées, converties en mosquées; qu'à Lessonk, l'Evangile, écrit, était foulé aux pieds et jeté au ruisseau; qu'à Herguerd, les Saintes-Huiles servaient, par dérision, à nettoyer les fusils et dérouiller les sabres; qu'à Messis, les hosties consacrées étaient arrachées du tabernacle et émiettées sous les talons de l'infidèle — qu'elle fut l'attitude de ce clergé qui, ayant prêché l'attachement à la Bonne Parole, louait bien à voix d'autant plus haute que le péril se faisait plus prochain?

..... Cette attitude fut admirable, digne des premiers chrétiens, digne des premiers martyrs. Jamais le sacerdoce n'inspira zèle aussi éclatant, telle ferveur de subir la torture plutôt que la contrainte, et de sacrifier la périssable matière aux intérêts immortels.

Bartissimes furent les renégats; et nul anathème ne doit tomber sur leur front humilié — ce sont les plus malheureux!

⁂

Quant aux autres, j'en vais simplement donner l'incomplète nomenclature; et l'on me pardonnera l'aridité de ce procès-verbal en raison de ce qu'il apprend.

Dans le Vilayet de Trébizonde, vers la fin de septembre, les six desservants de six bourgades furent successivement massacrés.

Dans le Vilayet d'Erzeroum, et dans la ville même, sont tués, le 15 octobre, le prêtre Der-Karékine et le prêtre Der-Yéghia, desservants du village de Tevnik : tandis que peu après, dans les campagnes environnantes, sont égorgés les prêtres des églises d'Oumdoun et de Kaïs.

Au district de Passen, après le pillage du couvent, l'Archimandrite Dimothéos, supérieur, et six membres de la congrégation sont assassinés.

A Baybourd, le 30 septembre, l'Archimandrite Khorène Guroyan, un vieillard vénérable, est tué; landis que le Métropolitain *ad interim*, Der-Achod, est grièvement blessé.

A Kanta, les prêtres Der-Ohannès et Der-Haroutioun sont massacrés. Vers Plour, les prêtres Der-Magar et Der-Krikor, ainsi qu'un collègue encore, subissent même destin — et trois autres ont disparu.

Au district de Keghi, lors des premiers jours d'octobre, un prêtre aussi fut retrouvé parmi les cadavres.

Au diocèse d'Erzindjan, le 9 octobre, Der-Ghéronth, supérieur du couvent de Tcharichara-Vank-Sourpe-Loussavoritch, les desservants de Khenizorik et Caratache sont égorgés.

Au district de Kourou-Tchay, pendant les exterminations des 16 et 17 octobre, les prêtres Der-Hagop et Der-Krékoriss, desservants l'un du Grand, l'autre du Petit Armedan, sont assassinés. Un troisième prêtre est blessé.

⁂

Dans le Vilayet de Bitlis, et dans la cité même, le 13 octobre, on relève, sur l'énuméré des victimes, les noms de plusieurs prêtres du district de Khounyts, dont Der-Mekhitar, desservant de ladite localité.

Au district de Khizon, c'est l'abbé Sahak, supérieur du couvent de Sourpe-Khatoh, et le desservant de Brochentz, qui sont tués. *Leurs cadavres sont écorchés, puis empaillés et suspendus à des arbres.* Non loin est tué le supérieur du couvent de Kamakhiel.

A Segherd, l'Archimandrite Théotoros, Métropolitain *ad interim*, est très grièvement blessé. A Nazik, le prêtre Der-Varian est assassiné.

Dans le Vilayet de Sivas (l'ancienne Sebaste) à Chabine-Cara-Hissar est tué, le 15 octobre, le prêtre Der-Yéghia, *coupable d'avoir procédé aux obsèques des victimes!*

Au bourg de Tamzara, le 18 octobre, le vieux prêtre Der-Kriker et le jeune prêtre Kude, récemment ordonné, sont décapités, devant la mosquée, à coups de hache.

A Park, est égorgé le prêtre Der-Aharon; à Anegri, est tué *le desservant*; à Boussèyid, est décapité le prêtre Der-Madtéos, *dont le cadavre sans chef est assis, par dérision sur la tête saignante et livré aux jeux des enfants!*

A Divrik, le 4 novembre, c'est le Rév